

**Procès-verbal
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 05 octobre 2023

Sous la présidence de Monsieur Pascal CASSIAU, maire

Date de la convocation : 28 septembre 2023

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres présents ou représentés : 18

Présents : Daniel BUOSI, Pascal CASSIAU, Maxime CHARMAN, Colette DUPOUY, Maryse DUPRAT, Alain GARBAY, Véronique GUILHORRE, Dominique LAFOURCADE, Joëlle LAGOUARDETTE, Sébastien LARRERE, Oriol MARTINEZ, Laurent MROZINSKI, Caroline NEL, Ludovic NOUGARO, Valérie SAINT-JEAN, Geneviève TACHOIRES, Hélène TORTIGUE.

Excusés : Guillaume BESSELLERE (pouvoir à Caroline NEL), Sandrine SABATHIE.

Absents : -

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance.

Ludovic NOUGARO est désigné secrétaire de séance.

Rapport des décisions du maire

M. le maire rapporte à l'assemblée la décision 04-2023 prise en vertu des délégations de pouvoir qui lui ont été confiées, à savoir une décision portant sur un virement de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits.

Approbation du procès-verbal de la séance du 07 septembre 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 07 septembre 2023.

2023-10-05-01/73 : Acquisition de parcelles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition formulée par Mme SEGA Mireille en date du 20 septembre 2023,

Considérant que les parcelles concernées constituent l'assise d'une partie du cheminement piéton de la rue de Pourcicam,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'acquérir auprès de Mme SEGA Mireille les parcelles cadastrées AB 529, AB 531 et AB 451 sises au lieudit « Le bourg », de contenances respectives de 97 m², 26m² et 2m², à l'euro symbolique,

DESIGNE Maître ROBIN Nicolas, notaire à Pomarez, pour représenter la commune pour la passation de l'acte,

AUTORISE M. le maire à signer l'acte susdit ainsi que tout document afférent à la présente décision.

Questions DIVERSES

Pascal CASSIAU :

- Personnel communal : arrivée de Pierre DANÉ au sein des effectifs le 1^{er} octobre 2023 par voie de mutation depuis la commune de Pontonx-sur-l'Adour. Ensuite, le dernier recrutement a été clôturé cette semaine, l'arrivée du candidat retenu est prévue pour début 2024 au plus tard (par voie de mutation).
- Le PLUi sera soumis au vote des élus communautaires lors de la prochaine réunion du 26 octobre 2023, pour mise en application prévue mi-2024.

Oriol MARTINEZ :

- Coupe de bois : suite à l'interrogation de M. le maire, la commission forêt et espaces verts propose d'arrêter la commercialisation du bois fendu et coupé en 50 cm et 33 cm, compte tenu de la difficulté de trouver un bucheron pour effectuer ce travail à des prix concurrentiels. La coupe en 2 m avec chargement sur place est plus aisée à organiser. Il faut savoir que les autres communes forestières aux alentours se limitent à ce format également. Avis favorable du Conseil municipal pour arrêter la commercialisation du bois fendu et coupé en 50 cm et 33 cm, seule la vente du bois coupé en 2 m chargé sur place sera maintenue pour les coupes futures.

- Question au Conseil municipal :

« Végétalisation des zones urbaines. Y a-t-il des projets pour le centre bourg et ses abords? maintien bien sûr de ce que nos prédécesseurs ont déjà réalisé et financé : plantation d'arbres, haies arbustives absorbant la pollution des voitures, camions, et sécurisant les piétons le long de la route. »

Réponse : « La commission espaces verts est pleinement consciente des enjeux climatiques et sécuritaires, cela a été pris en compte dès les premiers jours du nouveau mandat. Nous avons mandaté un professeur diplômé en aménagement paysager, pour la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts dans notre commune. Nous avons de même fait visiter le bourg à un consultant de Landes attractivité, pour qu'il nous guide dans l'obtention de la première fleur du label « Villes et villages fleuris ». Nous avons fait voter un budget conséquent pour la plantation d'arbres, et donc la végétalisation du centre bourg, la transformation paysagère de notre village, tenant compte des contraintes esthétiques et sécuritaires et du changement climatique. Nous tenons régulièrement des réunions avec le responsable des services techniques. Nous évoquons continuellement cette question lors des conseils municipaux. Pour ce qui est du calendrier de mise en place, il faut savoir que les changements paysagers prennent du temps, que cela se fait donc sur le long terme. Il faut tenir compte des contraintes de personnel, phytosanitaires et financières. »

Ludovic NOUGARO :

- Point sur l'exécution du budget : chaque année, la commune doit faire face à un imprévu. Cette année, il s'agit du bâtiment de La Poste, pour lequel notre locataire exige des travaux de réfection de la toiture et de la menuiserie d'entrée. Des ajustements dans les prévisions de travaux sont nécessaires et devront être décidés en commission finances afin de faire face à cette dépense imprévue mais obligatoire sur ce budget.
- Trottoirs Nolibos : nous sommes en attente des derniers travaux en cours réalisés par les titulaires de réseaux.
- Signalisation horizontale de la place : le traçage sera réalisé pendant les vacances de la Toussaint.
- Gravillonnage du chemin du Pont du Bos : il est prévu pour fin octobre.
- Ecluses : le projet ne se fera pas cette année, une négociation est en cours avec le Département sur le modèle précis souhaité (désaccord).
- Feux comportementaux : ils ont subi les comportements inadaptés des citoyens (vol des batteries et des petits feux). Une étude va être demandée au SYDEC concernant la possibilité d'un branchement sur le réseau électrique et l'installation d'un équipement de vidéo-surveillance.

- Eglise : le traitement humidité va pouvoir être lancé, étant donné que la réfection du paratonnerre s'est achevée cette semaine.
- Motorisation de la grille des arènes : ce point est mis en attente.
- Projections à anticiper pour 2024 notamment pour les demandes de subventions.
- Salle des fêtes : une réunion de travail entre les divers bureaux d'études missionnés aura lieu le 24 octobre, afin de travailler sur le rendu d'un dossier de début de travaux.
- Programme « Villages d'avenir » : nous avons reçu le 26 septembre un appel à projet, ciblant les communes de moins de 3500 habitants, portant sur des projets structurants sur des thèmes précis. L'objectif est d'obtenir un appui pour l'ingénierie du projet, et un engagement pour des financements. La commune pourrait candidater pour la thématique de la rénovation du bâti et la transition énergétique, fil rouge de nos projets de mandature. Avis favorable du Conseil municipal.

Hélène TORTIGUE :

- Le premier Conseil d'école aura lieu le 17/10.
- Social : relance de l'association ORSEC ON ROULE SOLIDAIRE EN CHALOSSE, qui recherche toujours activement des conducteurs bénévoles. Sur la commune, 5 bénéficiaires sont inscrits pour un seul chauffeur.

Maryse DUPRAT :

- Téléthon : il sera proposé une nouvelle formule, le repas est supprimé. Il sera remplacé par un petit-déjeuner salé servi à partir de 09h00.

Caroline NEL :

- SIETOM : le prochain Comité syndical aura lieu le 18/10 à Pomarez.

Véronique GUILHORRE :

- Vœux du maire : la date est fixée au 12/01/24 et le traditionnel repas des aînés sera décalé au mois de mars.
- L'annuaire de Pomarez sera refait par M. DUPERE. Habituellement, l'annuaire était mis à jour tous les 2 ans.

Alain GARBAY :

- La commission finances se réunira le 16/10 pour étudier les ajustements du budget et anticiper pour 2024 la préparation des futurs projets et demandes de subventions afférentes.
- La Communauté de communes et le PETR organisent le mardi 05/12 à 18h30 à Pomarez, avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture une réunion sur le thème de la transmission du foncier au niveau agricole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Le maire,

Pascal CASSIAU

Le secrétaire de séance,

Ludovic NOUGARO

Table des délibérations de la séance du 05 octobre 2023

2023-10-05-01/73 Acquisition de parcelles

Approuvée